

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

800^{EME} REUNION

10 OCTOBRE 2018

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.2(DCCC)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 800^{ème} réunion tenue le 10 octobre 2018, a examiné un rapport sur sa mission de terrain en Guinée Bissau, effectuée du 27 au 28 juillet 2018, et a suivi une mise à jour sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau, et a adopté la décision suivante:

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport de sa mission sur le terrain en République de Guinée Bissau, effectuée du 27 au 28 juillet 2018;
2. **Note avec satisfaction** l'amélioration de la situation politique en Guinée-Bissau et **félicite** toutes les parties prenantes pour les progrès accomplis et les efforts déployés à ce jour pour la mise en œuvre de l'Accord de Conakry de 2016, à savoir la nomination d'un Premier ministre consensuel, le 16 avril 2018, et la fixation de la date du 18 novembre 2018, pour la tenue des élections législatives. À cet égard, le Conseil **exhorte** tous les partis politiques et toutes les autres parties prenantes à tenir leurs engagements envers le processus de paix en cours, en mettant de côté leurs intérêts personnels pour le bien exclusif de leur pays, en participant pleinement à la résolution des différends politiques et en veillant à ce que les prochaines élections prévues se déroulent de manière libre, juste et crédible;
3. **Exprime son soutien** aux efforts menés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et au processus de médiation conduit par le Président Alpha Condé de la République de Guinée en faveur de la paix en Guinée-Bissau. Le Conseil **réitère** la volonté et la détermination de l'UA à ne ménager aucun effort pour aider les Bissau-guinéens à surmonter les défis auxquels ils sont actuellement confrontés dans la préparation des élections législatives du 18 novembre 2018 et de l'élection présidentielle de 2019, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Conakry. À cet égard, le Conseil **souligne** le rôle important du groupe des cinq organisations internationales(P5) soutenant le processus de paix en Guinée Bissau, l'Union africaine, les Nations unies (ONU), la CEDEAO, l'Union européenne (UE) et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) dans la coordination des efforts déployés par la communauté internationale dans son ensemble pour appuyer l'organisation des élections;
4. **Se félicite** du communiqué de la 53^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO adopté le 31 juillet 2018, à Lomé (Togo), dans lequel, entre autres, elle s'est félicitée des progrès accomplis dans le pays et a décidé de lever les sanctions imposées à certains acteurs politiques de Guinée-Bissau;
5. **Se félicite** du rôle crucial joué par la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB) dans la stabilisation de la Guinée-Bissau, malgré les difficultés opérationnelles et financières auxquelles elle est confrontée, ainsi que du renouvellement du mandat de l'ECOMIB du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018. Le Conseil **se félicite** de l'engagement pris par l'UE de soutenir les

opérations de l'ECOMIB de septembre 2018 à août 2019 et **appelle** la communauté internationale dans son ensemble à poursuivre son soutien financier à la continuation des opérations de l'ECOMIB en vue de la stabilisation du pays et du renforcement des capacités de ses forces nationales de défense et de sécurité ;

6. **Félicite** tous les partenaires multilatéraux et bilatéraux pour leur soutien et leurs contributions financières à l'organisation des prochaines élections, en particulier le Gouvernement nigérian, pour la fourniture des kits nécessaires à l'inscription des électeurs, et **appelle** tous les États membres de l'UA et la communauté internationale dans son ensemble à continuer à apporter le soutien logistique et financier nécessaire à la Guinée-Bissau dans cette phase cruciale de sa construction démocratique;

7. **Encourage** le gouvernement et les acteurs politiques en Guinée-Bissau, à élaborer et à faire adopter un code de conduite garantissant le déroulement des élections dans le respect des valeurs partagées et des instruments pertinents de l'UA, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. En outre, le Conseil **souligne l'importance** que revêt l'acceptation par les partis politiques des résultats des élections et de s'abstenir de tout recours à la violence pour régler les irrégularités et les réclamations liées aux élections, et d'user, au contraire, de toutes les voies légales disponibles dans le pays;

8. **Souligne la nécessité** d'une réforme de la Constitution en vue de clarifier, entre autres aspects, les pouvoirs des organes souverains de l'État, afin de renforcer l'Etat de droit, la séparation des pouvoirs et de maintenir l'équilibre des pouvoirs dans le cadre politique national. Le Conseil **souligne en outre l'urgence** de la réforme des forces nationales de sécurité et de défense afin de leur donner un statut républicain reflétant la population nationale dans toutes ses composantes;

9. **Encourage** le Gouvernement de Guinée-Bissau à œuvrer en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes afin de leur permettre de participer pleinement aux activités politiques dans le pays;

10. **Réitère sa demande** à la Commission de l'UA de dépêcher une mission d'évaluation technique électorale en Guinée Bissau, dans les meilleurs délais, pour évaluer les conditions et les préparatifs en vue de la tenue des prochaines élections législatives, et de faire rapport au Conseil; et **demande en outre** à la Commission de l'UA de fournir une expertise technique pour l'exercice de révision constitutionnelle envisagé, en étroite collaboration avec la CEDEAO et les Nations Unies ;

11. **Adopte** le rapport de sa mission sur le terrain en Guinée-Bissau entrepris du 27 au 29 juillet 2018 avec les recommandations y contenues;

12. **Exprime sa gratitude** au peuple et au gouvernement de la Guinée-Bissau et au Bureau de liaison de l'UA en Guinée-Bissau, ainsi qu'aux Nations unies pour le soutien accordé à la délégation du CPS lors de sa visite; et
13. **Décide** de rester saisi de la question.